

COMMUNE DE LOCHWILLER

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **30 janvier 2017**

Sous la présidence de Madame EBERSOHL Danièle, Maire de LOCHWILLER.

Etaient présents :

- L'Adjoint au Maire : M. KALCK Christophe.
- Les Conseillers : Mme DAUL Hélène, MM. ERNENWEIN David, KLEIN Bruno, LUX Léonard et SCHAFFNER Roland.
- Absents excusés : MM. GOETZ Yves (qui donne procuration à EBERSOHL Danièle), RONVAUX Alain (qui donne procuration à DAUL Hélène) et VAN DER GIESSEN Marten.

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016
- 3) Salle polyvalente 2017
- 4) Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) ComCom Saverne-Marmoutier-Sommerau : désignation d'un membre
- 5) Raccordement fibre optique immeuble 6 rue Eglise : signature d'une convention
- 6) Collège Léonard de Vinci : demande de subvention classe de neige
- 7) Ecole de Marmoutier : demande de subvention pour l'activité escalade
- 8) Acquisition d'un PC portable pour la mairie
- 9) SMICTOM région de Saverne : rapport annuel 2015
- 10) PLU intercommunal
- 11) Point sinistre
- 12) Divers et informations

1) Désignation d'un secrétaire de séance

En vertu des articles L 5211-1 et L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommé comme secrétaire de séance Danièle EBERSOHL.

2) Adoption du Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3) Salle polyvalente 2017

Madame le Maire présente au Conseil Municipal des offres de prix concernant des travaux à la salle polyvalente pour 2017 à savoir les changements des portes et velux afin de garantir une meilleure isolation suite aux travaux déjà réalisés en 2014 et 1 offre de prix pour l'aménagement d'un plafond phonique.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'engagement de ces travaux afin de solliciter la réserve parlementaire et le fonds de soutien à l'investissement public local pour l'exercice 2017.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les travaux qui seront réalisés en 2017 à la salle polyvalente, dont le montant estimatif se chiffre à 20 288,35 € HT, et autorise le Maire à solliciter la réserve parlementaire et le fonds de soutien à l'investissement public local.

4) Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) ComCom Saverne-Marmoutier-Sommerau : désignation d'un membre

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV du code général des impôts, il est créé au sein de la Communauté de Communes, une Commission Locale d'Évaluation des transferts de charges (CLECT).

La CLECT est chargée d'évaluer les transferts de charges et de se prononcer lors de tout nouveau transfert de charges.

Chaque Conseil Municipal des Communes Membres de l'EPCI dispose d'au moins un représentant au sein de cette Commission. Cela permet de garantir une juste représentation des parties engagées.

La qualité de ces représentants ne fait pas l'objet de dispositions particulières. Un Conseiller Municipal peut donc siéger à la fois au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et à la Commission d'évaluation des charges.

La Commission élit son Président ainsi qu'un Vice-Président parmi ses Membres. Le Président a pour mission de convoquer la Commission et de déterminer l'ordre du jour. Il préside les séances et, en cas d'absence, est remplacé par le Vice-Président.

La Commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission à des experts.

La Commission doit établir un rapport sur l'évaluation des charges transférées. Celui-ci est ensuite soumis aux Conseils Municipaux pour approbation. L'évaluation est adoptée si une majorité qualifiée de Conseils Municipaux donne son accord.

La Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau se compose d'un délégué par commune membre et 3 délégués pour Saverne.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu la délibération 2017-08 de la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- de désigner Mme EBERSOHL Danièle comme représentante de la commune de LOCHWILLER à la CLECT.

5) Raccordement fibre optique immeuble 6 rue Eglise : signature d'une convention

Madame le maire informe les conseillers que la société ROSACE effectue le déploiement de la fibre optique sur notre territoire. La région Grand EST a octroyé la délégation de service public conférant la mission de raccordement des immeubles collectifs.

Pour ce faire, une convention entre la collectivité et ROSACE doit être établie pour l'installation d'un boîtier situé dans les parties communes du bâtiment sis 6 rue de l'Eglise.

Après concertation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les termes de ladite convention.

6) Collège Léonard de Vinci : demande de subvention classe de neige

Une demande de subvention a été envoyée par le Principal du Collège Léonard de Vinci à Marmoutier en date du 8 décembre 2016 pour le financement d'une classe de neige dans les Alpes du 9 au 13 janvier 2017. 4 enfants de Lochwiller sont concernés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention de 6 € par jour et par élève de la commune ;
- autorise le versement individuel aux familles concernées ;
- affecte les montants suivants à l'article 65737 du budget 2017 à savoir :
 $M = 6 \times 5 \times 4 = \underline{120 \text{ €}}$ pour la classe de neige soit 30 € par famille.

7) Ecole de Marmoutier : demande de subvention pour l'activité escalade

Par courrier du 14 novembre 2016, l'école de Marmoutier sollicite une participation financière dans le cadre du financement de l'activité escalade. 4 élèves de Lochwiller sont concernés.

Après concertation, le Conseil décide à l'unanimité de verser une subvention à l'école de Marmoutier et d'appliquer le tarif suivant : 1,70 €/séance/enfant.

Pour 5 séances, le montant total de la subvention est donc M $1,70 \times 5 \times 4 = \underline{34 \text{ €}}$.

8) Acquisition d'un PC portable pour la mairie

La commune de Lochwiller a fait l'acquisition d'un ordinateur portable pour la mairie auprès de la société ARIS Informatique de Schiltigheim. Sachant que les crédits qui devraient être portés sur les restes à réaliser pour le mandatement ne sont pas suffisants, Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin d'honorer la facture.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements et cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

L'acquisition du pc portable se chiffre à 1 462,40 € TTC et les crédits seront imputés à l'opération 75 « Mairie » et sur l'article 2183 du Budget Primitif 2017.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition susmentionnée.

9) SMICTOM de la région de Saverne : rapport 2015 sur le prix et la qualité du service d'enlèvement des ordures ménagères

Madame le Maire présente le rapport 2015 aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve le rapport présenté.

10) PLU intercommunal

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'article 136 de la loi pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové dite loi ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence Plan local d'urbanisme à compter du 27 mars 2017 à la communauté de communes Saverne Marmoutier Sommerau. En effet cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de 3 ans après l'adoption de la loi sauf dans le cas où 25% des communes membres de cet établissement de coopération intercommunale représentant au moins 20% de la population s'y opposent, dans les trois mois précédents la date de transfert effectif.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau.

11) Point sinistre

En complément des travaux de forages qui se déroulent sur Lochwiller, une campagne de mesures géophysiques électriques sera entreprise entre le 31 janvier et le 3 février prochain afin d'effectuer un contrôle de la structure géologique sur la commune. La reconnaissance de l'anhydrite dans l'emprise de la zone bâtie nécessite des investigations complémentaires par Géodéris.

Cette campagne se déroule sur plusieurs parcelles agricoles et privées. L'accord des propriétaires concernés a été sollicité pour ces travaux.

Une réunion se tiendra en Sous-préfecture le 8 février prochain avec les représentants de la commune, de l'ALSS et du collectif des citoyens.

Le CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) n'a toujours pas rendu son rapport. Pas de réunion publique prévue pour le moment.

La commune est toujours dans l'attente d'informations sur le dossier des réseaux d'assainissement du lotissement.

Pour information, les amendements déposés par le député HETZEL, concernant la création d'un fonds spécial pour l'indemnisation des victimes de la géothermie, n'ont pas été adoptés par l'Assemblée Nationale lors de la réforme du code minier de janvier 2017.

12) Divers et informations

a) Chaudière de la mairie

Madame le Maire propose au Conseil Municipal 3 offres de prix pour le changement de la chaudière de la mairie suite à plusieurs problèmes techniques rencontrés ces derniers mois.

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal décide à 7 voix pour (la procuration de M. GOETZ n'est pas utilisée pour ce vote), 1 abstention (David ERNENWEIN) de retenir l'offre de prix de la société ALSA SANICHAUF pour un montant de 10 200 € HT et charge le Maire de solliciter toutes subventions relatives à ce projet.

b) Etang de pêche

Le Conseil Municipal organisera une inauguration de l'étang de pêche le 8 juillet 2017 pour remercier les nombreux bénévoles qui ont œuvré pour embellir ce lieu de partage et de détente.

c) Association Foncière

L'Association Foncière de Lochwiller va effectuer la remise en état du chemin d'exploitation qui mène à l'étang de pêche. Ce dernier appartenant à la commune, la municipalité allouera une subvention à l'AFR pour ces travaux.

d) Divers

- La commune effectuera le rebouchage des nids de poules sur le village et en particulier rue des Vignes et au lotissement.
- Un courriel a été transféré le 30/01/2017 au locataire de chasse pour un prélèvement régulier des ragondins sur le ban communal afin d'éviter plus de dégâts sur les berges.
- Aire de jeux : réflexion du CM sur les agrès (jouet à ressort, ensemble toboggan-filet, ...)